

La députée Danielle Brulebois s'oppose à la « taxe sur le rosé pamplemousse »

L'Assemblée nationale a voté, jeudi 24 octobre, l'instauration d'une taxe sur les "premix", ces mélanges de boisson alcoolisée et de boisson non alcoolisée à base de vin, pour dissuader la consommation des jeunes.

Danielle Brulebois, députée LREM du Jura et donc membre de la majorité présidentielle, s'y est opposée. Elle a proposé, sans succès, une taxation réduite à 1 euro

par décilitre d'alcool pur. La taxation des "premix" existe déjà à hauteur de 11 euros par décilitre d'alcool pur, mais les "premix" à base de vin étaient jusqu'alors exonérés. L'amendement de la députée LREM Audrey Dufeu-Schubert, adopté en séance, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, a finalement fixé une taxation de 3 euros par décilitre d'alcool pur pour ces produits comprenant souvent des vins de moins bonne qualité mélangés à des sirops.

« Le groupe vin, vignes et œnologie, qui comprend une cinquantaine de députés, a voté contre, explique l'élue, porte-parole du groupe, jeudi. Je n'ai pas le doigt sur la

couture du pantalon et j'ai dit non à cette taxation qui n'a pas été discutée ou débattue avant son passage à l'Assemblée. »

« Ce n'est pas le moment d'en rajouter... »

« La viticulture est déjà suffisamment fragilisée par les aléas climatiques, les taxes Trump, le Brexit... C'est n'est pas le moment d'en rajouter et de surtaxer les produits viticoles. Oui, les jeunes s'alcoolisent trop et c'est un vrai problème qu'il faut combattre. Mais pas avec du rosé pamplemousse ! »

« Le Jura ne devrait pas être trop impacté, estime la députée. La production de ce type de produits y est limitée. Mais pour d'autres régions comme le Midi, cela risque d'avoir un impact. »

R. L.



Danielle Brulebois estime que les viticulteurs jurassiens ne seront pas vraiment impactés par cette nouvelle taxe. Archive Progrès/Philippe TRIAS